

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 30 mars 2007
(convocation du 19 mars 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Trente Mars Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert	M.FAVROUL Jean-Pierre à M.DUPRAT Christophe (à cpter de 10 h 00)
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. VALADE Jacques à M. SOUBIRAN Claude	M.HERITIE Michel à M.HOUEBERT Henri (à cpter de 11 h 50)
M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN Alexis	M.JUPPE Alain à M.MARTIN Hugues (à cpter de 10 h 40)
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge	Mme KEISER Anne-Marie à M.DUTIL Silvère (à cpter de 11 h 30)
Mme. BRACQ Mireille à Mme. PARCELIER Muriel	Mme LACUEY à M.COUTURIER Jean-Louis (à cpter de 11 h 45)
Mme BRUNET Françoise à M. DUCASSOU Dominique (à cpter de 12 h00)	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. CANIVENC René à Mme PUJO Colette	M.MANGON Jacques à BELLOC Alain (à cpter de 12 h 05)
Mme CARLE DE LA FAILLE M.Claude à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia (à cpter de 10 h 40)	M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien (à compter du 11 h 45)	M. PONS Henri à M. PETIT Alain
M. CARTI Michel à Mme LIMOUZIN Michèle (à cpter de 11 h 30)	M.QUANCARD Joël à MANGON Jacques (à cpter de 11 h 30)
M. CAZENAVE Charles à M. CANOVAS Bruno	M.SEGUREL J. Pierre à M. FELTESSE Vincent (à cpter de 11 h 15)
M. CORDOBA Aimé à M. CHAZEAU Jean	M.SIMON Patrick à Mme DARCHE Michelle (à cpter de 10 h 50)
M. DAVID Alain à M.GRANET Michel (à cpter de 11 h 45)	M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. ANZIANI Alain	Mme TOUTON Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis	M. TOUZEAU Jean à M.TURON Jean-Pierre (à cpter de 12 h 00)
Mme FAORO Michèle à M.MONCASSIN Alain (à cpter de 11 h 30)	Mme VIGNE Elisabeth à M. REBIERE André
Mme FAYET Véronique à M.GELLE Thierry (jusqu'à 10 h 40)	

LA SÉANCE EST OUVERTE

Construction du tramway 1ère phase - Maîtrise d'oeuvre pour la substitution du gazon sur certaines plateformes du tramway - Marché à Procédure Adaptée - Attribution

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux a initialement aménagé par du gazon certaines zones de la plate-forme du tramway de la première phase.

Aujourd'hui, il convient de substituer le gazon existant dans les zones de plate-forme jugées trop vulnérables.

Afin de réaliser cette opération, il convient de conclure un marché de maîtrise d'œuvre dont les missions porteraient sur le retrait du gazon et de sa terre végétale, le retrait des installations d'arrosage automatique, leur bouclage aux limites des zones concernées et la mise en place d'un revêtement alternatif, enrobé Scintiflex ou pavés en pierre naturelle.

Les zones concernées sont situées sur les communes de Cenon, Lormont et Bordeaux.

Une tranche conditionnelle est relative à 2 zones équipées d'APS qui ne seront traitées qu'après le retrait de celle-ci.

Par délibération 2006/0762 du 27 octobre 2006 le Conseil a autorisé la passation de ce marché de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée, pour un marché d'un montant estimé de 100 000 €HT correspondant à une enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux de 1 000 000 €HT.

Cette dépense sera imputée au budget annexe transports, programme TW 10 H, compte 20310002, CRB H340, année 2007, 2008.

Lors de la mise en concurrence un seul groupement s'est porté candidat et a été admis à présenter une offre.

Cette offre, présentée le 18 décembre 2006, portait le forfait de rémunération du Maître d'œuvre à 113 000 €HT, pour un coût prévisionnel des travaux de 1 400 000 €HT.

Les négociations ont porté sur :

1. Le coût prévisionnel des travaux, estimé 1 400 000 €HT dans l'offre, alors que l'estimation du Maître d'Ouvrage est de 1 000 000 €HT. A l'analyse, ces différences d'estimation sont dues aux postes suivants :

- Enrobés prévus armés rue de Tauzia alors que le Maître d'Ouvrage envisageait des enrobés simples. +150 k€ environ
 - Coût important des potelets prévus à Lormont +130 k€ environ
 - Revêtement pavé prévu à Lormont et Cenon, alors que le Maître d'Ouvrage envisageait des enrobés +120 k€ environ
2. Le traitement de 400 m2 supplémentaires dans le bas du Cours Alsace-Lorraine, à la demande de la mairie de Bordeaux, dans la continuité de celui déjà prévu à Porte de Bourgogne, pour un montant estimé à 200 k€ environ par la Maîtrise d'Ouvrage.
 3. Le traitement de l'interface avec l'APS dans les secteurs de la tranche conditionnelle.
 4. La date limite d'affermissement de la tranche conditionnelle.

En conclusion de cette négociation, il est proposé :

1. D'abandonner la solution potelets à Lormont.
2. De préserver la possibilité de choix des revêtements armés, rue de Tauzia, et pavés à Lormont, solutions plus coûteuses que la solution scintiflex non armé envisagée par le Maître d'Ouvrage. Le choix définitif n'interviendra qu'au moment de la présentation du projet du Maître d'œuvre. Ce montant maximal du coût de revêtement constitue une provision, qui sera affiné au stade de l'étude.
3. D'inclure 400 m2 supplémentaires du bas du Cours Alsace-Lorraine à la Porte de Bourgogne, pour un montant de travaux estimé à 200 k€ environ par la Maîtrise d'Ouvrage.
4. De notifier la tranche conditionnelle du marché de Maîtrise d'œuvre dès réception des études de substitution de l'APS exécutées par ailleurs, sur les communes de Cenon et Lormont, soit, dès l'automne 2007.
5. De considérer une enveloppe prévisionnelle du coût des travaux de 1 500 000 €HT.

Au vu de ces éléments de la négociation, le Maître d'œuvre propose un nouveau montant de sa rémunération à 98 700 €HT.

En conséquence, compte tenu des éléments ci-dessus exposés, il est soumis à votre décision l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre de la substitution des gazons sur certaines plateformes du tramway au groupement SYSTRA/COTÉBA/INGEROP SUD-OUEST/ECCTA pour un montant de rémunération de 98 700 €HT correspondant à une enveloppe prévisionnelle de travaux de 1.500.000 €HT.

Aussi, considérant ces éléments, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président :

- à adapter le programme selon les dispositions ci-avant évoquées ;

- à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement SYSTRA/COTEBA/INGEROP SUD-OUEST/ECCTA pour un montant de rémunération de 98 700 €HT,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 mars 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
19 AVRIL 2007**

PUBLIÉ LE : 19 AVRIL 2007

M. ALAIN CAZABONNE